

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A300 tous modèles

Modifications des atterrisseurs résultant des essais de fatigue

La présente Consigne de Navigabilité concerne les atterrisseurs qui étaient montés d'origine sur les avions AIRBUS INDUSTRIE A300 tous types dont les numéros de série sont indiqués ci-après pour chacune des modifications considérées, ainsi que les atterrisseurs de rechange n'ayant pas reçu ces modifications.

L'analyse des résultats des essais de fatigue a fait apparaître la nécessité de procéder à certains renforcements avant l'apparition des dommages observés lors de ces essais.

L'application des modifications suivantes est rendue impérative dans les délais indiqués pour chacune d'elles.

#### **1) - Articulation de compas**

Concerne les atterrisseurs qui étaient montés d'origine sur les appareils n° 02 à 52 inclus (voir détail dans les B.S.).

Appliquer la modification MESSIER HISPANO BUGATTI MHB 185 (AI n° 1257) selon Bulletins Service MHB 470-32-065 et AI A300-32-077

- avant accumulation de 12 000 atterrissages sur l'appareil de modèle B 1 (avion n° 2),
- avant accumulation de 16 000 atterrissages sur les appareils des séries B2-100, B2-200, B2-300, B4-100, B4-200 et C4-200.

#### **2) - Barre de traînée**

Concerne les atterrisseurs qui étaient montés d'origine sur les appareils n° 02 à 40 inclus (voir détail dans les B.S.).

Appliquer la modification MESSIER HISPANO BUGATTI MHB 210 (AI n° 1257) selon Bulletins Service MHB 470-32-110 et AI A300-32-114, avant accumulation de 20 000 atterrissages.

.../...

**3) - Embout de cylindre de vérin de manœuvre**

Concerne les vérins qui étaient montés d'origine sur les appareils n° 4 à 81 inclus (voir détail dans les B.S.).

Appliquer la modification MESSIER HISPANO BUGATTI MHB 227 (AI n° 1257) selon Bulletins Service MHB 470-32-108 et AI A300-32-116 :

- Avant accumulation de 32 000 atterrissages (avions des séries B 2) ou 22 000 atterrissages (avions des séries B 4) sur les vérins qui comportaient d'origine les modifications MHB 252 (AI n° 1799, B.S. MHB 470-32-128 et AI A300-32-123) et MHB 311 (AI n° 2025, B.S. MHB 470-32-196 et AI A300-32-163).
- Avant accumulation de 12 000 atterrissages (avions des séries B 2) ou 13 000 atterrissages (avions des séries B 4) sur les vérins qui ne comportaient pas d'origine les modifications MHB 252 et 311.

**4) - Attache d'amortisseur**

Concerne les amortisseurs qui étaient montés sur les appareils n° 02 à 50 inclus (voir détail dans les B.S.).

Appliquer les modifications MESSIER HISPANO BUGATTI MHB 151 et 161 (AI n° 1257) selon Bulletins Service MHB 470-32-039 et -040, AI A300-32-076 et A300-32-096 avant accumulation de 12 000 atterrissages.

**5) - Vérin normal de contrefiche équipé**

Concerne les amortisseurs qui étaient montés d'origine sur les appareils n° 02 à 31 inclus (voir détail dans les B.S.).

Appliquer la modification MESSIER HISPANO BUGATTI MHB 59 (AI n° 1220) selon Bulletins Service MHB 470-32-031 et AI A300-32-036 avant accumulation de 17 500 atterrissages.

**6) - Vérin de manœuvre atterrisseur avant**

Concerne les amortisseurs qui étaient montés d'origine sur les appareils n° 02 à 08 inclus (voir détail dans les B.S.).

Appliquer la modification MESSIER HISPANO BUGATTI MHB 28 (AI n° 927) selon Bulletins Service MHB 470-32-033 et AI A300-32-904 avant accumulation de 14 000 atterrissages.

---

Les dispositions de la présente Consigne de Navigabilité font l'objet en RFA de la LTA n° 82-110.

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 20 JUILLET 1982**